

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF206

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 56

Mission « Immigration, asile et intégration »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le flux migratoire à destination de Mayotte est de plus en plus important et cette question ne peut être repoussée à 2020. Si la loi du 7 mars 2016 avait prévu de mettre en place le contrat d'intégration républicaine (CIR) à Mayotte, c'est que les moyens nécessaires ont été évalués pour sa mise en place progressive dès janvier 2018 et ainsi programmer sa préparation entre 2016 et 2018.